RESERVE CIVILE

ILS NOUS ONT DÉJÀ REJOINTS...

“C’est une fierté au quotidien de servir la Police nationale ! Je peux concilier mon emploi du temps en fonction des besoins de mon service d’affectation et de mes disponibilités ” Alexia, 22 ans, étudiante.

“Retraité des corps actifs de la Police nationale, j’ai décidé de poursuivre mon engagement en apportant mes compétences et mon expertise ” Didier, 58 ans, retraité.

POURQUOI PAS VOUS ?

INTÉGREZ LA RÉSERVE CIVILE DE LA POLICE NATIONALE

DEVENIRPOLICIER.FR

0800 22 0800 Service & appel gratuits

CONCEPTION - RÉALISATION : DRCPN/DRDPN 2019 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR

SÉCURISONS ENSEMBLE LA POPULATION

DEVENIR RÉSERVISTE VOLONTAIRE

POLICE NATIONALE

REJOIGNEZ LA RÉSERVE CIVILE VOLONTAIRE

SUIS-JE CONCERNÉ ?

- Citoyen de 18 à 65 ans
- Être de nationalité française
- Avoir satisfait aux obligations du service national
- Ne pas avoir été condamné
- Posséder l'aptitude requise pour la mission

M'ENGAGER POUR COMBIEN DE TEMPS ?

- Un contrat d'1 an renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans
- Jusqu'à 90 ou 150 jours de vacation / an maximum

SUIS-JE FORMÉ ?

- 1 ou 10 jours de formation en fonction de la compétence et de l'expertise juridique
- Sensibilisation aux techniques d'intervention et au fonctionnement de l'arme

POUR QUELLES MISSIONS ?

- Soutien opérationnel : participation à des grands évènements, périmètre et contrôle de sécurité, assistance informatique, opération de prévention...
- Activités en ressources humaines, accueil du public, animer des formations...
- Missions de spécialiste : consultant juridique, traducteur, expert en sécurité des systèmes d'information, communication...

UN ENGAGEMENT RECONNU

- De 50 à 203 euros brut selon le niveau d'expertise et la localisation de la mission
- Attribution de la médaille de défense et de sécurité intérieure (sous conditions)

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN AUX SERVICES DE POLICE !

JE POSTULE

- Télécharger le dossier de candidature sur le site « devenirpolicier.fr »
- Envoyer votre dossier complet au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de votre région (SGAMI)